

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1 DE LA RÉGIE**

1. Référence : HQD-1, Document 1, p. 6

Préambule :

Dans l'Annexe A de la décision D-2002-71 la Régie demandait au Distributeur de fournir avec sa prochaine demande les hypothèses utilisées pour justifier le niveau des investissements inclus dans le budget « Respect des exigences ».

Au Tableau 1 apparaît, à la ligne « Programmes d'enfouissement » sous la catégorie « Respect des exigences », un montant de 5,7 M\$ se traduisant par un écart favorable de 28,3 M\$ alors que le montant autorisé est de 0,0 M\$. Apparaît aussi dans ce même tableau, à la ligne « autres projets » sous la catégorie « Respect des exigences » un montant de 41,2 M\$ alors que le montant autorisé est de 18,6M\$.

Demandes :

- 1.1** Veuillez reprendre le tableau en donnant l'écart entre la prévision Août 2002, ou une prévision plus récente si elle est disponible, avec l'autorisation plutôt qu'avec la demande initiale.

Réponse:

Le Distributeur tient à préciser que le montant autorisé dans la catégorie «respect des exigences» relativement aux programmes d'enfouissement est de 34,0 M\$ et non pas de 0,0 M\$ comme il est indiqué au préambule. À la page 12 de la décision D-2002-71, la Régie mentionne d'ailleurs qu'elle n'avait pas à autoriser les programmes d'enfouissement «*puisque'ils ont déjà été autorisés sous le régime antérieur.*» Le budget total autorisé dans la catégorie «respect des exigences» est donc de 52,6 M\$, soit 18,6 M\$ par la Régie et 34,0 M\$ «*sous le régime antérieur.*»

CATÉGORIE	Autorisation selon D-2002-71	Prévision Août 2002	Écart
Maintien et amélioration	297,4	275,4	-22,0
Maintien des actifs	223,1	205,9	-17,2
Amélioration de la qualité	74,3	69,5	-4,8
Croissance de la demande	135,2	173,4	38,2
Respect des exigences¹	18,6	41,2	22,6
Total	451,2	490,0	38,8

¹ Excluant les programmes d'enfouissement réputés prudemment acquis et utiles selon l'article 164.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

- 1.2 Veuillez donner le détail des investissements de 46,9 M\$ attribués au respect des exigences.

Réponse:

Les investissements 2002 en respect des exigences, exprimés en millions de dollars, sont détaillés ci-après.

Catégorie	Prévision Août 2002
Respect des exigences	46,9
<i>Demandes de tiers</i>	37,8
<i>Usage en commun des poteaux</i>	1,8
<i>Entente contractuelle - CSEM</i>	1,5
<i>Réseaux autonomes</i>	0,1
<i>Programmes d'enfouissement</i>	5,7

- 1.3 Est-ce qu'il y a un lien entre l'écart de 22,6 M\$ et le nouveau budget de 43,3 M\$?

Réponse:

Le lien entre ces deux montants a été expliqué à la page 15 de la pièce HQD-1, Document 1, p. 15 de la demande R-3501-2002.

« Pour 2003, le Distributeur estime à 43,3 M\$, le coût net des travaux à réaliser pour répondre aux demandes et satisfaire les exigences des tiers. Contrairement à la demande 2002, la présente prévision ne tient pas compte du programme gouvernemental d'enfouissement du réseau de distribution. Par rapport à 2002, il s'agit d'une croissance de 24,7 M\$, afin de rétablir cette prévision à un niveau comparable à la moyenne des dépenses annuelles historiques des cinq dernières années.»

Ainsi, les 24,7 M\$ additionnels en 2003 consacrés au respect des exigences ramènent l'enveloppe de 43,3 M\$ pour cette catégorie à un niveau comparable à la prévision de 41,2 M\$ établie en août 2002 et à la moyenne annuelle des dépenses réelles 1997-2001.

- 1.4 Veuillez fournir les investissements annuels des 5 dernières années répondant aux exigences des tiers et veuillez les comparer aux investissements requis pour les projets soumis pour approbation.

Réponse:

	Respect des exigences (en M\$)			
	Demandes de tiers	Ententes contractuelles	Programme d'enfouissement	Total
1998	23,0	-10,5	0,0	12,5
1999	24,7	9,3	0,0	34,0
2000	33,1	2,6	0,0	35,7
2001	43,8	2,4	0,2	46,4
2002¹	37,8	3,4	5,7	46,9
2003	36,0	7,3	27,1	70,4

¹ Le résultat correspond à la prévision d'août 2002.

- 1.5 Veuillez fournir les hypothèses sur lesquelles est basé le budget de 43,3 M\$ en 2003

Réponse:

L'enveloppe de 36 M\$ allouée aux demandes de tiers a été établie sur la base de l'historique réel des cinq dernières années. Quant aux ententes contractuelles, les budgets découlent des ententes et négociations en cours avec les parties concernées.

2. **Référence :** HQD-1, Document 1, p. 10, tableau 2

.Demandes :

- 2.1 Complétez le tableau suivant et veuillez expliquer la croissance des catégories « Maintien des actifs, croissance de la demande et Amélioration de la qualité »:

.... Tableau proposé...

Réponse:

Le tableau ci-joint présente les investissements réglementés pour la période 1998-2003. Les données sont présentées en millions de dollars.

Catégorie	1998	1999	2000	2001	2002 ¹	2003
Maintien des actifs	355,2	130,5	157,0	186,2	189,8	259,7
Croissance de la demande	164,7	162,0	159,1	164,9	166,5	133,1
Amélioration de la qualité	26,0	16,1	45,3	71,2	106,3	132,8
Réseaux autonomes	6,2	9,8	10,9	13,3	26,4	17,7
Respect des exigences	12,5	34,0	34,4	44,2	41,2	42,7
Programmes d'enfouissement	0,0	0,0	0,0	0,2	5,7	27,1
Total	564,6	352,4	406,7	480,0	535,9	613,1

¹ Correspond à la prévision d'août 2002, laquelle inclut les projets majeurs de plus de 10 M\$.

Maintien des actifs

Le verglas de 1998 a conduit à des dépenses exceptionnelles visant le rétablissement du réseau de distribution. Les années 1999 et 2000 témoignent d'un retour à la normale des activités courantes. À compter de 2001, le Distributeur a entrepris la réhabilitation et la mise en conformité de certains éléments de son réseau souterrain afin de corriger certaines anomalies accumulées au cours des dernières années et d'assurer sa pérennité. Un programme similaire touchant le réseau aérien débute en 2003.

Croissance de la demande

Entre 1998 et 2002, les sommes consacrées à la croissance de la demande se sont maintenues. En 2003, la baisse des investissements s'explique principalement par une prévision de croissance du nombre d'abonnés du secteur Domestique et agricole inférieure à la croissance réelle de 2001 et 2002 et par une optimisation des coûts afférents.

Amélioration de la qualité

Au cours de la période visée, deux programmes importants ont été mis en place. Entrepris au lendemain du verglas de 1998, le programme de renforcement du réseau aérien vise à réduire le risque de pannes de longue durée dans les zones à risque de verglas important. La mise en marche en 2002 du programme d'automatisation du réseau afin de réduire les délais de rétablissement de service explique également la croissance de cette catégorie.

Au niveau des services à la clientèle, le projet Système d'information clientèle qui débutera en 2003 vise la transformation des pratiques commerciales et des processus d'affaires reliés aux ventes et

services à la clientèle ainsi que la modernisation des systèmes d'information.

3. Référence : HQD-1, Document 1, pp. 10 et 17

Préambule :

Aux Tableaux 2 et 4 apparaissent des montants qui se recourent.

Demandes :

3.1 Veuillez faire le lien entre ces deux tableaux. À cette fin veuillez fournir un tableau dans le format retenu par le Transporteur à l'Annexe A de HQT-1, Document 1, p. 39 dans la requête R-3405-2002.

Réponse:

Le tableau suivant consolide les enveloppes budgétaires 2003-2007 incluses dans les tableaux 2 et 4 de la pièce HQD-1, document 1 déposée en preuve. Il inclut également les flux monétaires annuels prévus pour les projets majeurs dont le coût individuel est supérieur à 10 M\$, ainsi que ceux pour les projets de moins de 10 M\$ s'échelonnant sur plusieurs années dont il est question à la section 3.6.1 de la preuve.

**Flux monétaires annuels prévus pour les projets
et programmes d'investissements réglementés 2003 (en M\$)**

Catégorie	Projets déjà autorisés	Projets majeurs > 10 M\$	Ensemble des projets < 10 M\$	Budget total	
Maintien des actifs	2003	3,4	2,0	266,7	272,1
	2004		18,0	82,1	100,1
	2005			88,6	88,6
	2006			22,0	22,0
	2007				
Amélioration de la qualité	2003	18,1	63,3	51,4	132,8
	2004		56,5	56,5	113,0
	2005		51,2	50,1	101,3
	2006		67,8	41,0	108,8
	2007		26,0		26,0
Respect des exigences	2003	27,1		43,3	70,4
	2004	60,0		1,6	61,6
	2005	66,0		1,5	67,5
	2006	81,9		1,3	83,2
Croissance de la demande	2003			137,8	137,8
	2004			2,9	2,9
	2005			8,6	8,6
	2006			0,5	0,5
Total	2003	48,6	65,3	499,2	613,1
	2004	60,0	74,5	143,1	277,6
	2005	66,0	51,2	148,8	266,0
	2006	81,9	67,8	64,8	214,5
	2007		26,0		26,0

3.2 Est-ce que le tableau 4 inclut les investissements projetés pour la réalisation du projet « système d'information clientèles » ? Si non, pourquoi.

Réponse:

Le tableau 4 exclut les investissements requis pour le projet SIC ainsi que tous ceux relatifs aux projets majeurs dont le coût individuel est supérieur à 10 M\$.

Les projets de plus de 10 M\$, dont le projet SIC, font l'objet d'une demande d'autorisation spécifique et, de ce fait, sont exclus de la présente demande d'autorisation, laquelle traite des projets dont le coût individuel est inférieur à 10 M\$. Ces demandes spécifiques contiennent des justificatifs très détaillés pour chacun des projets, dont les flux monétaires requis pour toute leur durée de réalisation.

4. Référence : HQD-1, document 1, page 12, tableau 3.

Demandes :

- 4.1** Veuillez présenter l'âge moyen par classe d'actif (selon le tableau 3) et l'âge moyen pour l'ensemble des actifs du Distributeur pour les années 2000, 2001 et 2002.

Réponse:

L'âge moyen par classe d'actif présenté ci-après a été établi sur la base des valeurs comptables et prévisionnelles moyennes disponibles pour les années visées. L'âge réel de chaque composante d'actif peut différer légèrement de l'âge moyen par classe d'actif établi selon les valeurs comptables moyennes. Cela dit, les résultats obtenus sont généralement représentatifs de l'état et de l'évolution des actifs du Distributeur.

Classe	Âge moyen estimatif (en années)			
	2000	2001	2002	2003
Actifs du Distributeur	14,5	15,2	15,9	16,6
Réseau de distribution	13,1	13,8	14,5	15,0
Production et transport	18,8	20,4	21,4	22,3
Mesurage et relève	12,3	12,7	12,7	12,4
Bâtiments administratifs	21,7	23,0	24,7	25,1
Matériel roulant	7,4	6,6	6,1	6,2
Autres actifs de soutien	4,2	4,6	4,9	5,3

- 4.2** Veuillez présenter les objectifs d'âge moyen par classe d'actif (selon le tableau 3) et pour l'ensemble des actifs du Distributeur justifiant les investissements prévus en 2003.

Réponse:

L'âge moyen prévu pour 2003 est présenté au tableau précédent. De façon générale, le Distributeur vise à maintenir à moyen terme l'âge moyen de ses actifs à un niveau avoisinant la moitié de leur durée de vie moyenne. Ces durées de vie moyennes sont présentées au tableau 3 de la page 12 de la pièce HQD-1, document 1.

5. Référence : HQD-1, Document 1, p. 13

Préambule :

« Les dépenses requises en 2003 pour le maintien du réseau de distribution s'établissent à 148,0 M\$, en hausse de 34,8 M\$ par rapport à 2002. »

« Des efforts additionnels seront affectés à la réalisation d'un programme de mise en conformité du réseau aérien de distribution afin de corriger des anomalies affectant l'exploitation optimale de certains composants. Les dépenses associées à ce programme expliquent l'augmentation du ratio de pérennité pour le réseau de distribution entre 2002 et 2003 de 1,6% à 1,7%. »

Demandes :

- 5.1** Le passage d'un ratio de pérennité 1,6% à 1,7% de la valeur d'origine des actifs s'explique-t-il entièrement par la réalisation du programme de mise en conformité du réseau aérien de distribution qui exigerait des investissements de 34,8 M\$ en 2003 ? S'il vous plaît veuillez expliquer.

Réponse:

Les investissements de 24,3 M\$ relatifs au programme de mise en conformité du réseau aérien expliquent en majeure partie (70%) la hausse de 34,8 M\$ par rapport à 2002. Des investissements additionnels de 8 M\$ dans le programme de réhabilitation du réseau souterrain, ont fait passer l'enveloppe annuelle de 36,1 M\$ à 44,1 M\$ et expliquent également une partie (23%) de la croissance du ratio.

6. Référence : HQD-1, Document 1, p. 14

Préambule :

« La durée de vie utile moyenne de la flotte de véhicules du Distributeur oscille entre 6 et 12 ans selon qu'il s'agisse de véhicules légers ou lourds. Le niveau de pérennité demandé en 2003 pour cette catégorie correspond à un renouvellement normal de ces actifs. »

Demandes :

- 6.1** Comment le Distributeur établit-il la durée de vie utile des véhicules de sa flotte ?

Réponse:

Les critères de remplacement des véhicules sont basés sur des conditions économiques. Ainsi, à partir des données historiques des véhicules, le Distributeur et le gestionnaire de la flotte évaluent l'âge auquel le véhicule est le plus dispendieux à entretenir et à réparer. Les critères de remplacement pour l'ensemble des véhicules de la flotte sont les suivants:

- **Véhicules légers**

OPTION I	OPTION II
➤ 100 000 km quelque soit l'âge	➤ 120 000 km quelque soit l'âge
➤ 5 ans minimum, 85 000 km	➤ 6 ans minimum, 100 000 km
➤ 6 ans quelque soit le kilométrage	➤ 7 ans quelque soit le kilométrage

Note : Lorsque les coûts de mise en service sont importants la première année, c'est l'option II qui prévaut.

- **Camionnettes « Suburban »**
 - 120 000 km quelque soit l'âge
 - 6 ans minimum, 100 000 km
 - 7 ans, quelque soit le kilométrage
- **Véhicules spécialisés**
 - Camion porteur et carrosserie : 12 ans
 - Élévateur à nacelle et grue : 24 ans
 - Fourgon souterrain : 10 ans
- **Camions divers** (camion de service, camion tracteur, camion à benne basculante)
 - 10 ans minimum
- **Véhicules utilitaires** (élévateur de personnel, motoneige, remorque, etc.)

Étant donné la diversité des véhicules utilitaires, les critères de remplacement varient, même à l'intérieur d'une sous-classe de véhicule. Les crédits alloués (10 %) correspondent au pourcentage de la valeur de remplacement de ces véhicules par rapport à la valeur de remplacement du parc.

Il est à noter que la durée de vie utile des véhicules fournis en référence dans la pièce HQD-1, Document 1, p. 14 de la demande R-3501-2002 est une notion comptable et, dépendant de l'état des actifs, leur remplacement ne s'effectue pas systématiquement à la fin de leur vie utile. Il peut être devancé si, par exemple, des dégradations ou des défauts ne permettraient pas d'assurer une performance normale ou retardé si, après vérification, il est jugé que l'état réel des actifs permette d'en allonger la durée de vie.

- 6.2** Comment ces durées de vie utile se comparent-elles avec celles des entreprises ayant des flottes semblables ?

Réponse:

Pour les véhicules légers, le Distributeur se situe dans la moyenne des parcs des entreprises comparables.

Pour les véhicules spécialisés, le Distributeur garde plus longtemps ce type de véhicule par rapport au marché comparable, soit entre 12 et 15 ans. Ainsi selon une étude externe effectuée en 2001, les véhicules équipés d'élévateur à nacelles ont un critère de 10 ans et les grues de 12 ans.

- 6.3** Si un exercice de balisage a été fait, veuillez déposer les résultats de cet exercice.

Réponse:

Pour les véhicules légers, un balisage a été réalisé en 2001 par la firme Consultations GALSA. Un second balisage a été réalisé par la firme Chatham Consulting Inc. pour les véhicules spécialisés. Tel qu'indiqué en réponse à la question 6.2, les critères de remplacement d'Hydro-Québec Distribution sont comparables ou supérieurs à la pratique courante.

7. Référence : HQD-1, Document 1, p. 14

Préambule :

Dans la décision D-2002-71 la Régie a jugé pertinent que « le Distributeur fournisse lors de la prochaine demande, le plan d'investissements requis pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de 1,70 pour l'IC en 2006 »

Demandes :

- 7.1** Veuillez déposer ce plan.

Réponse:

L'objectif d'atteindre un indice de continuité du service (IC) de 1,70 heure par client et de maintenir cette performance jusqu'en 2006 a été établi en 2000 suite à l'analyse de la performance du réseau et à l'identification des moyens permettant d'améliorer l'indice de continuité de l'ensemble de la clientèle, tout en ne requérant que peu ou pas d'investissement. Il a été reconduit par la suite dans les orientations du plan stratégique 2002-2006. Ainsi, le Distributeur n'a pas établi de plan d'investissements pour atteindre cet objectif.

Dans leur grande majorité, les moyens mis de l'avant touchent l'amélioration des pratiques d'intervention lors de pannes et

d'interruptions planifiées ainsi que la réduction des pannes liées à la végétation. Ces moyens, qui n'ont que très peu d'impact sur le budget des investissements, visent l'amélioration ou la transposition de bonnes pratiques d'exploitation, notamment:

- Normaliser et transposer, dans tous les territoires, les techniques de travail sous tension en moyenne et basse tension sur le réseau aérien, et en basse tension sur le réseau souterrain - (*Horizon 2002-2003*);
- Réduire le nombre de restrictions qui entravent le travail sous tension sur le réseau - (*Horizon 2002-2006*);
- Élaborer et appliquer un indicateur de façon à favoriser le travail sous tension – (*Horizon 2002-2003*);
- Élaborer des procédures d'alimentation temporaire pour l'aérien et le souterrain en cas de problème sur le réseau - (*Horizon 2002-2003*);
- Mettre en place de nouvelles pratiques de rappel au travail - (*Horizon 2002-2003*);
- Revoir les pratiques de rétablissement du service en vue de mettre en place une culture de l'urgence d'agir, au quotidien, en cas de panne - (*Horizon 2002-2003*);

Au niveau des investissements en amélioration de la qualité, les programmes en cours sont le renforcement du réseau et l'automatisation du réseau. Le premier vise à réduire l'impact d'événements climatiques exceptionnels sur l'IC brut; sa réalisation a très peu d'influence sur l'IC redressé. Le second vise à réduire l'IC redressé de 0,4 sur un horizon de 10 ans ou plus; sa réalisation n'aura pas d'effet significatif sur l'IC redressé, à l'horizon 2004. Donc pour l'essentiel, ces deux programmes n'ont pas été considérés dans l'atteinte d'un IC redressé de 1,70 en 2004.

En 2003, le Distributeur validera si l'objectif de l'IC, soit 1,70 en 2004, peut toujours être atteint par l'amélioration et la transposition de bonnes pratiques. Suite à cette analyse, l'objectif sera maintenu ou révisé, et l'impact des différents programmes sera caractérisé en regard des objectifs visés à moyen et long terme.

8. Référence : HQD-1, Document 1, p. 15

Préambule :

« Cette estimation s'appuie sur un scénario de mise en chantiers prévoyant l'arrivée de 24 400 nouveaux abonnés en 2003 et des ajouts d'équipements pour satisfaire la croissance de la demande de la clientèle existante. »

Demandes :

- 8.1** Veuillez préciser les sources utilisées pour la prévision de croissance de la demande.

Réponse:

L'évaluation du nombre d'abonnements implique la réalisation des 5 étapes suivantes :

- 1. la prévision des mises en chantier;**
- 2. le nombre de ménages à être formés qui découle :**
 - du délai de construction;**
 - des conversions en logements;**
 - de la destruction;**
 - de la variation de l'inoccupation.**
- 3. la répartition du nombre de ménages par MRC;**
- 4. le calcul du nombre d'abonnements par MRC selon la formation des ménages;**
- 5. le calcul du nombre d'abonnements provincial.**

Pour chacune de ces étapes, le Distributeur utilise différents modèles internes de prévision. La projection du nombre de mises en chantier est plus spécifiquement établie à l'aide d'un modèle économétrique. Les données utilisées à l'intérieur de ce modèle proviennent des sources suivantes :

- Pour le volet de la prévision démographique, les données de base émanent de Statistique Canada et de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ).**
- Pour le volet des mises en chantier, les informations principales sont issues des banques de données de la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL) et dans une moindre mesure du Conference Board.**

C'est sur la base de ces données que le Distributeur établit les projections démographiques et les prévisions de mises en chantier. Avant d'être utilisées par l'entreprise, ces projections sont systématiquement comparées avec les prévisions d'autres organismes.

- 8.2** Veuillez fournir les données pertinentes par segment de marché.

Réponse:

Les données détaillées des nouveaux abonnements par segment de marché ne sont pas disponibles.

De fait, la prévision des nouveaux abonnements est faite globalement, tous secteurs confondus. Comme, bon an mal an, il y a au plus quelques centaines de nouveaux abonnés dans les secteurs Général et institutionnel et Industriel, la très grande majorité de ces abonnements concerne les abonnés domestiques. C'est donc leur nombre qui influence le plus les investissements en croissance de la demande.

9. Référence : HQD-1, Document 1, p. 22

Préambule :

« Au chapitre de la satisfaction de sa clientèle, le Distributeur conserve comme objectif à moyen terme l'atteinte et le maintien d'un niveau de satisfaction de 7,5 à 8,0 sur 10 selon les catégories de clients. »

Demandes :

9.1 Veuillez confirmer que cet objectif de la satisfaction de la clientèle est établi à partir de la méthodologie présentée dans la requête R-3492-2000 à l'Annexe 1 de HQD-2, Document 1.

Réponse:

Le Distributeur confirme cette affirmation.